

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 234 | Date 9-15 décembre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 41 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

10 décembre : La police turque a arrêté 24 personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le mouvement Gülen lors d'une série de perquisitions coordonnées dans sept provinces.

13 décembre : La police turque a arrêté 14 personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le mouvement Gülen lors d'une série de perquisitions coordonnées dans trois provinces.

13 décembre : Le Département d'État américain a critiqué la Turquie dans son rapport « Country Reports on Terrorism 2023 » pour avoir continué à arrêter des personnes, y compris des membres présumés du mouvement Gülen, sur la base de preuves insuffisantes et d'une procédure régulière minimale.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

9 décembre : La Turquie a enregistré 709 décès en prison au cours des 11 premiers mois de 2024, selon les données officielles du ministère de la Justice, alors que les conditions de détention et l'accès aux soins de santé continuent de susciter des inquiétudes.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

11 décembre : Le bureau du gouverneur d'Urfa a annoncé le 11 décembre 2024 une interdiction de sept jours sur les rassemblements publics, les marches, les déclarations à la presse, les grèves de la faim, les sit-in, les rassemblements, la distribution de tracts et les activités similaires, ainsi que l'entrée et la sortie des personnes jugées susceptibles de participer, à compter du 11 décembre jusqu'au 18 décembre 2024.

13 décembre : Neuf militants pro-palestiniens, qui ont interrompu le discours du président Recep Tayyip Erdoğan le 29 novembre pour protester contre la poursuite présumée des échanges commerciaux de la Turquie avec Israël, font l'objet d'accusations pouvant entraîner jusqu'à trois ans de prison.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

9 décembre : Le journaliste turc İbrahim Haskoloğlu, connu pour ses enquêtes sur la corruption du gouvernement et les questions politiques, s'exile pour une durée indéterminée après avoir reçu une escalade de menaces de mort liées à ses reportages.

9 décembre : Les nouvelles rapportent que le vice-ministre de la Santé, le Dr Şuayip Birinci, qui a tenu une réunion avec les médecins généralistes qui ont organisé une action de grève du 5 au 7 novembre 2024, a critiqué la décision de grève et a déclaré que les gens ne ressentaient pas l'absence de médecins de famille, ont été interdits d'accès par la décision de la magistrature pénale de Gölbaşı (Ankara).

12 décembre : L'avocate Dilek Ekmekçi, qui enquêtait sur l'assassinat de Sinan Ateş, a été arrêtée après que le parti nationaliste MHP a déposé une plainte contre elle et a été hospitalisée de force sous prétexte d'incapacité mentale pendant sa grève de la faim.

13 décembre : La musicienne folklorique Pınar Aydınlar est arrêtée après avoir affiché un poster de Seyid Rıza, chef de la rébellion de Dersim en 1937, lors de son concert à Istanbul, ce qui donne lieu à une enquête du bureau du procureur général d'Istanbul pour « éloge d'un crime et d'un criminel ».

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

10 décembre : La Cour constitutionnelle turque a confirmé une réglementation interdisant aux médecins et aux vétérinaires condamnés pour des motifs politiques de travailler dans des hôpitaux privés.

10 décembre : La Commission de Venise a conclu que le Conseil des juges et des procureurs de Turquie est sous le contrôle total de l'exécutif, ce qui compromet l'indépendance judiciaire et viole les normes internationales.

MINORITÉ KURDE

13 décembre : La police turque a arrêté Reşat Aşan, le président provincial de Mersin du Parti de l'égalité et de la démocratie du peuple pro-kurde (Parti DEM), ainsi que

cinq autres personnes, dans le cadre d'une enquête menée par le bureau du procureur général d'Istanbul.

13 décembre : Serhat Durmuş, employé du journal pro-kurde Yeni Yaşam, est arrêté lors de perquisitions à Siirt, accusé d'aider une organisation terroriste, tandis que deux autres personnes, Mehmet Nezir Kaplan et Yusuf Özbay, sont libérées sous contrôle judiciaire.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

11 décembre : Le 6 décembre 2024, un bateau transportant 30 réfugiés au large de Seferihisar, İzmir, risque de couler ; 25 sont secourus, deux corps sont récupérés le 10 décembre, et un troisième est retrouvé mort le 11 décembre, tandis que les recherches se poursuivent pour retrouver les deux autres personnes disparues.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

10 décembre : Quatre jeunes hommes de la province de Hakkari ont été soumis à des mauvais traitements par la police turque, notamment des détentions, des fouilles à nu et des agressions physiques, à la suite d'un incident de rage au volant avec des agents en civil.

11 décembre : Le responsable syndical turc İsmet Aslan, qui souffre de mycosis fongoïde - un cancer rare de la peau - s'est vu refuser l'accès aux médicaments qui lui avaient été prescrits dans une prison d'Istanbul.

12 décembre : Dans 'The case of detained girls on 7 may 2024', une étudiante universitaire identifiée comme S.N.B. a témoigné qu'elle avait été soumise à une fouille à nu pendant sa garde à vue, décrivant l'expérience comme « profondément humiliante et inhumaine ».

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

12 décembre : Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, s'est engagé à lutter activement contre le retour forcé des réfugiés, suite à l'expulsion par le Kenya de quatre ressortissants turcs liés au mouvement Gülen, qui, selon les critiques, a violé le droit international.

DROITS DES FEMMES

11 décembre : La Cour constitutionnelle de Turquie a rejeté une requête contestant le retrait du pays de la Convention d'Istanbul, la jugeant irrecevable au motif que les requérants n'ont pas démontré l'impact personnel et direct de ce retrait.